

Redevance incitative : règlement du 1er trimestre 2020



Les factures, portant redevance incitative au titre du 1er trimestre 2020, vous parviendront prochainement dans vos boîtes aux lettres. Nous vous rappelons que la redevance permet de financer la collecte et le traitement de vos déchets.

Le règlement est à effectuer avant le 29 mai 2020.

?? Information importante :

Une enveloppe nominative avec la dotation totale de masques par foyer sera déposée dans vos boîtes aux lettres à partir du 15 mai 2020.

Pour recevoir suffisamment de masques pour votre foyer, nous vous conseillons vivement de vérifier le nombre de personnes déclarées et figurant sur votre dernière facture de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pour toute modification et demande de rectification, veuillez contacter sans tarder le service déchets (toute modification entraîne un ajustement de la facturation) : infodechets@ccps.com